

NOTE SYNTHÉTIQUE

DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

L'article 107 de la loi NOTRe (portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

1/ Données synthétiques sur la situation financière de la commune

- La population totale de Gimouille (*source INSEE*)

2013	2014	2015	2016	2017
479 habitants	479 habitants	479 habitants	463 habitants	463 habitants

2018	2019
463 habitants	463 habitants

Dernier recensement de la population : Février 2016

- La population DGF* de Gimouille

2013	2014	2015	2016	2017
559 habitants	551 habitants	552 habitants	554 habitants	547 habitants

2018	2019 (<i>prévisionnel</i>)
480 habitants	480 habitants

* Population DGF = population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire)

L'analyse des ratios de Gimouille :

Les ratios sont arrondis à l'unité par défaut, les pourcentages au centième par défaut.
Les montants des recettes réelles et des dépenses réelles ne comportent pas les éventuels excédent et/ou déficits antérieurs reportés.

1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population DGF :

2013	2014	2015	2016	2017
806 €	737 €	748 €	706 €	861 €
2018	2019 (Prévisionnel)			
958 €	993 €			

Dépenses réelles de fonctionnement 2013 : 450 618,72 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2014 : 406 016,53 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2015 : 412 940,75 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2016 : 391 320,21 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2017 : 471 073,81 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2018 : 459 633,11 €
Dépenses réelles de fonctionnement 2019 (Prévisionnel) : 476 440,54 €

2 - Recettes réelles de fonctionnement / Population DGF :

2013	2014	2015	2016	2017
1 091 €	840 €	947 €	764 €	1 024 €
2018	2019 (Prévisionnel)			
927 €	969 €			

Recettes réelles de fonctionnement 2013 : 610 078,94 €
Recettes réelles de fonctionnement 2014 : 463 126,66 €
Recettes réelles de fonctionnement 2015 : 522 835,32 €
Recettes réelles de fonctionnement 2016 : 423 149,82 €
Recettes réelles de fonctionnement 2017 : 560 120,81 €
Recettes réelles de fonctionnement 2018 : 444 722,45 €
Recettes réelles de fonctionnement 2019 (prévisionnel) : 465 043,00 €

3 - Produit des impositions directes / Population :

2013	2014	2015	2016	2017
325 €	330 €	335 €	354 €	345 €
2018	2019			
412 €	443 €			

	Produit Fiscal 2017	Produit Fiscal 2018	% évolution 2018 / 2017	Produit Fiscal 2019	% évolution 2019 / 2018
Taxe Habitation	57 610 €	70 083 €	+ 21,65 %	70 025 €	- 0,08 %
Taxe Foncière Bâti	74 420 €	90 412 €	+ 21,49 %	102 467 €	+ 13,33 %
Taxe Foncière Non Bâti	26 977 €	32 197 €	+ 19,35 %	32 842 €	+ 1,02 %

Produit fiscal 2013 : 155 875 €
 Produit fiscal 2014 : 158 226 €
 Produit fiscal 2015 : 160 593 €
 Produit fiscal 2016 : 163 733 €
 Produit fiscal 2017 : 159 918 €
 Produit fiscal 2018 : 192 692 €
 Produit fiscal 2019 : 205 334 €

Taux d'imposition 2019 :

- Taxe d'habitation : 19,50 %
- Taxe foncière bâti : 21,09 %
- Taxe foncière non bâti : 49,61 %

Taux d'imposition 2013 :

- Taxe d'habitation : 16,46 %
- Taxe foncière bâti : 16,07 %
- Taxe foncière non bâti : 41,89 %

4 - Dépenses d'équipement brut / Population :

2013	2014	2015	2016	2017
226 €	144 €	169 €	41 €	655 €
2018	2019 (Prévisionnel)			
138 €	207 €			

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé dans les infrastructures dédiées aux habitants, regroupant ainsi les dépenses liées à l'achat de terrains, à la construction des bâtiments, à l'aménagement et l'équipement des locaux, l'achat de véhicules, ainsi que tout autre instrument de travail durable.

5 - Encours de la dette / Population :

Prêt n° 0558959

Organisme : Crédit Agricole Centre Loire
 Montant du prêt : 400 000.00 € (*quatre cent mille euros*)
 Durée totale : 204 mois
 Date de réalisation : 26/01/2017
 Taux : 1,07 % - Taux fixe

2017	2018	2019
829 €	782 €	735 €

Année	Intérêts (en €)	Capital (en €)	Montant des échéances (en €)	Encours (en €)
2017	3 166,85	16 157,38	19 324,23	383 842,62
2018	4 020,05	21 745,59	25 765,64	362 097,03
2019	3 786,44	21 979,20	25 765,64	340 117,83
2020	3 550,33	22 215,31	25 765,64	317 902,52
2021	3 311,66	22 453,98	25 765,64	295 448,54
2022	3 070,43	22 695,21	25 765,64	272 753,33
2023	2 826,64	22 939,00	25 765,64	249 814,33
2024	2 580,19	23 185,45	25 765,64	226 628,88
2025	2 331,10	23 434,54	25 765,64	203 194,34
2026	2 079,35	23 686,29	25 765,64	179 508,05
2027	1 824,89	23 940,75	25 765,64	155 567,30
2028	1 567,68	24 197,96	25 765,64	131 369,34
2029	1 307,73	24 457,91	25 765,64	106 911,43
2030	1 044,98	24 720,66	25 765,64	82 190,77
2031	779,41	24 986,23	25 765,64	57 207,54
2032	510,97	25 254,67	25 765,64	31 949,87
2033	239,67	25 525,97	25 765,64	6 423,90
2034	17,18	6 423,90	6 441,08	-
TOTAL GENERAL	38 015,55	400 000,00	438 015,55	-

Il s'agit d'un prêt souscrit en 2017, destiné à effectuer divers travaux et achats d'investissements.

Cet emprunt sera soldé en 2034.

6 – Participation financière suite à travaux d'investissements :

SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre)

Illumination de l'Eglise

Montant de la participation communale : 10 329,57 € (dix mille trois cent vingt-neuf euros et cinquante-sept cents)

Durée totale : 12 ans

Date de réalisation : 2019

Taux : 1,47 % - Taux fixe

Année	Intérêts (en €)	Capital (en €)	Montant des échéances (en €)	Encours (en €)
2019	82,00	824,00	906,00	9 505,57
2020	76,00	830,00	906,00	8 675,57
2021	69,00	837,00	906,00	7 838,57
2022	62,00	844,00	906,00	6 994,57
2023	55,00	851,00	906,00	6 143,57
2024	49,00	857,00	906,00	5 286,57
2025	42,00	864,00	906,00	4 422,57
2026	35,00	871,00	906,00	3 551,57
2027	28,00	878,00	906,00	2 673,57
2028	21,00	885,00	906,00	1 788,57
2029	14,00	892,00	906,00	896,57
2030	7,00	896,57	903,57	-
TOTAL GENERAL	540,00	10 329,57	10 869,57	-

Il s'agit de la mise en place d'éclairage, destiné à l'illumination de l'Eglise, installé en 2018.
Cette participation financière sera soldée en 2030.

SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre)

Éclairage du Port

Montant de la participation communale : 11 875,60 € (onze mille huit cent soixante-quinze euros et soixante cents)

Durée totale : 12 ans

Date de réalisation : 2019

Taux : 1,47 % - Taux fixe

Année	Intérêts (en €)	Capital (en €)	Montant des échéances (en €)	Encours (en €)
2019	95,00	946,00	1 041,00	10 929,60
2020	87,00	954,00	1 041,00	9 975,60
2021	79,00	962,00	1 041,00	9 013,60
2022	72,00	969,00	1 041,00	8 044,60
2023	64,00	977,00	1 041,00	7 067,60
2024	56,00	985,00	1 041,00	6 082,60
2025	48,00	993,00	1 041,00	5 089,60
2026	40,00	1 001,00	1 041,00	4 088,60
2027	32,00	1 009,00	1 041,00	3 079,60
2028	24,00	1 017,00	1 041,00	2 062,60
2029	16,00	1 025,00	1 041,00	1 037,60
2030	8,00	1 037,60	1 045,60	-
TOTAL GENERAL	621,00	11 875,60	12 496,60	-

Il s'agit de la mise en place d'éclairage, destiné à l'éclairage du Port, installé en 2018.
Cette participation financière sera soldée en 2030.

SIEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre)

Remplacement des candélabres d'éclairage public

Montant de la participation communale : 73 928,53 € (soixante-treize mille neuf cent vingt-huit euros et cinquante-trois cents)

Durée totale : 12 ans

Date de réalisation : 2019

Taux : 1,47 % - Taux fixe

Année	Intérêts (en €)	Capital (en €)	Montant des échéances (en €)	Encours (en €)
2019	590,00	5 894,00	6 484,00	68 034,53
2020	542,00	5 942,00	6 484,00	62 092,53
2021	496,00	5 988,00	6 484,00	56 104,53
2022	448,00	6 036,00	6 484,00	50 068,53
2023	398,00	6 086,00	6 484,00	43 982,53
2024	351,00	6 133,00	6 484,00	37 849,53
2025	301,00	6 183,00	6 484,00	31 666,53
2026	251,00	6 233,00	6 484,00	25 433,53
2027	203,00	6 281,00	6 484,00	19 152,53
2028	152,00	6 332,00	6 484,00	12 820,53
2029	102,00	6 382,00	6 484,00	6 438,53
2030	51,00	6 428,53	6 489,53	-
TOTAL GENERAL	3 885,00	73 928,53	77 813,53	-

Il s'agit du remplacement des candélabres d'éclairage public, installés en 2018.
Cette participation financière sera soldée en 2030.

NEVERS AGGLOMERATION

Colonnes enterrées

Montant de la participation communale : 52 642,60 € (*cinquante-deux mille six cent quarante-deux euros et soixante cents*)

Durée totale : 7 ans

Date de réalisation : 01/07/2017

Taux : 0,00 % - Taux fixe

Année	Intérêts (en €)	Capital (en €)	Montant des échéances (en €)	Encours (en €)
2017	-	7 520,37	7 520,37	45 122,23
2018	-	7 520,37	7 520,37	37 601,86
2019	-	7 520,37	7 520,37	30 081,49
2020	-	7 520,37	7 520,37	22 561,12
2021	-	7 520,37	7 520,37	15 040,75
2022	-	7 520,37	7 520,37	7 520,37
2023	-	7 520,37	7 520,37	-
TOTAL GENERAL	-	52 642,60	52 642,60	-

Il s'agit de la mise en place des colonnes enterrées, installées sur le territoire communal en 2017.

La convention de financement établie avec Nevers Agglomération prendra fin en 2023.

7 – Dotation forfaitaire / Population :

2013	2014	2015	2016	2017
103 €	94 €	73 €	57 €	41 €
2018	2019			
28 €	22 €			

Ce ratio confirme une baisse tendancielle du niveau de la Dotation Forfaitaire par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat à l'habitant de plus en plus faible.

Dotation forfaitaire 2013 : 49 529 €
Dotation forfaitaire 2014 : 45 216 €
Dotation forfaitaire 2015 : 35 056 €
Dotation forfaitaire 2016 : 26 237 €
Dotation forfaitaire 2017 : 18 929 €
Dotation forfaitaire 2018 : 12 935 €
Dotation forfaitaire 2019 : 10 144 €

Evolution 2019 / 2018 :

- En euros : - 2 791 €
- En pourcentage : - 21,58 %

Evolution 2019 / 2013 :

- En euros : - 39 385 €
- En pourcentage : - 79,52 %

8 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement :

2013	2014	2015	2016	2017
52 %	40 %	54 %	50 %	50 %
2018	2019 (Prévisionnel)			
52 %	51 %			

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible, quelle que soit la population de la commune.

Ce ratio prend en compte les cotisations aux différents organismes (ex : URSSAF, CNRACL), la charge de personnel extérieur (ex : intervenant TAP), l'assurance statutaire, les visites médicales, etc.

Frais de personnel 2013 : 234 544,64 €
Frais de personnel 2014 : 164 659,12 €
Frais de personnel 2015 : 223 869,76 € (Remboursement sur CUI-CAE 2015 : 2 878,07 €)
Frais de personnel 2016 : 198 980,62 € (Remboursement sur CUI-CAE 2016 : 20 760,64 €)
Frais de personnel 2017 : 239 898,20 € (Remboursement sur CUI-CAE 2017 : 22 388,43 €)
Frais de personnel 2018 : 238 980,85 € (Remboursement sur CUI-CAE 2018 : 9 509,79 €)
Frais de personnel 2019 (prévisionnel) : 242 550 € (Remboursement prévisionnel sur CAE-PEC : 4 100 €)

CUI : Contrat Unique d'Insertion
CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
PEC : Parcours Emploi Compétence

9 - (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

2013	2014	2015	2016	2017
78 %	91 %	82 %	94 %	106 %
2018	2019 (Prévisionnel)			
93 %	108 %			

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

2/ Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

- Tableau des subventions aux associations

Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	
Désignation	Budget Primitif 2019
Parcours Educatif de Gimouille	500 €
Gimouille Animations et Culture	300 €
Bombaz Dance	350 €
ACPA 58	100 €
Les Gémoliens du Pont Carreau	50 €
Danse sans les Stars	300 €
Club de Pétanque	500 €
Coopérative Scolaire Primaire	750 €
Coopérative Scolaire Maternelle	750 €
TOTAL	3 600 €

- Tableau des prestations en nature accordées aux associations

Liste des mises à disposition de locaux pour les associations pour l'année 2019			
Désignation	Salle	Périodes	Loyer
Foyer Rural	Salle Polyvalente Cantine Maison des Associations	Sans dates fixes, pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit
Bombaz Dance	Salle Polyvalente Cantine Maison des Associations	Les mercredis et samedis après-midi, et/ou autres dates pour répétitions et/ou prestations	A titre gratuit
Club de Loisirs et d'Echanges	Salle Polyvalente Cantine Maison des Associations	Les jeudis après-midi tous les 15 jours, et/ou autres dates pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit
Club de Tennis de Table de Saincaize	Salle Polyvalente	Les jeudis soirs, et/ou autres dates pour tournois	A titre gratuit
Association Omnisport de Saincaize (Zumba)	Salle Polyvalente	Les lundis soirs	A titre gratuit
Gimouille Animations et Culture	Salle Polyvalente Cantine Maison des Associations	Sans dates fixes, pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit
Danse sans les Stars	Salle Polyvalente Cantine Maison des Associations	Les mardis soirs, et/ou autres dates pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit
Club de Pétanque	Salle Polyvalente Cantine Maison des Associations	Sans dates fixes, pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit
ACPA 58	Salle Polyvalente Cantine Maison des Associations	Sans dates fixes, pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit
Les Gémoliens du Pont Carreau	Salle Polyvalente Cantine Maison des Associations	Sans dates fixes, pour des réunions et/ou des manifestations	A titre gratuit

3/ Liste des organismes pour lesquels la commune a garanti un emprunt

CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE	Les Commailles 58640 VARENNES-VAUZELLES
------------------------------	---

4/ Tableau retraçant les emprunts garantis par la commune

N° de prêt	Prêteur	Date d'effet	Terme de l'engagement	Montant total emprunté	Objet	Capital garanti restant dû au 31/12/2018	Annuités 2019 à régler
0558959	Crédit Agricole Centre Loire	26/01/2017	26/01/2034	400 000,00 €	Investissements divers	362 097,03 €	25 765,64 €

5/ Les dotations de l'Etat

Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la subvention la plus importante versée par l'état aux collectivités locales.

Elle est composée d'une dotation forfaitaire et d'une composante variable de péréquation entre les collectivités concernées.

Pour les communes, la **dotation forfaitaire** est principalement composée de :

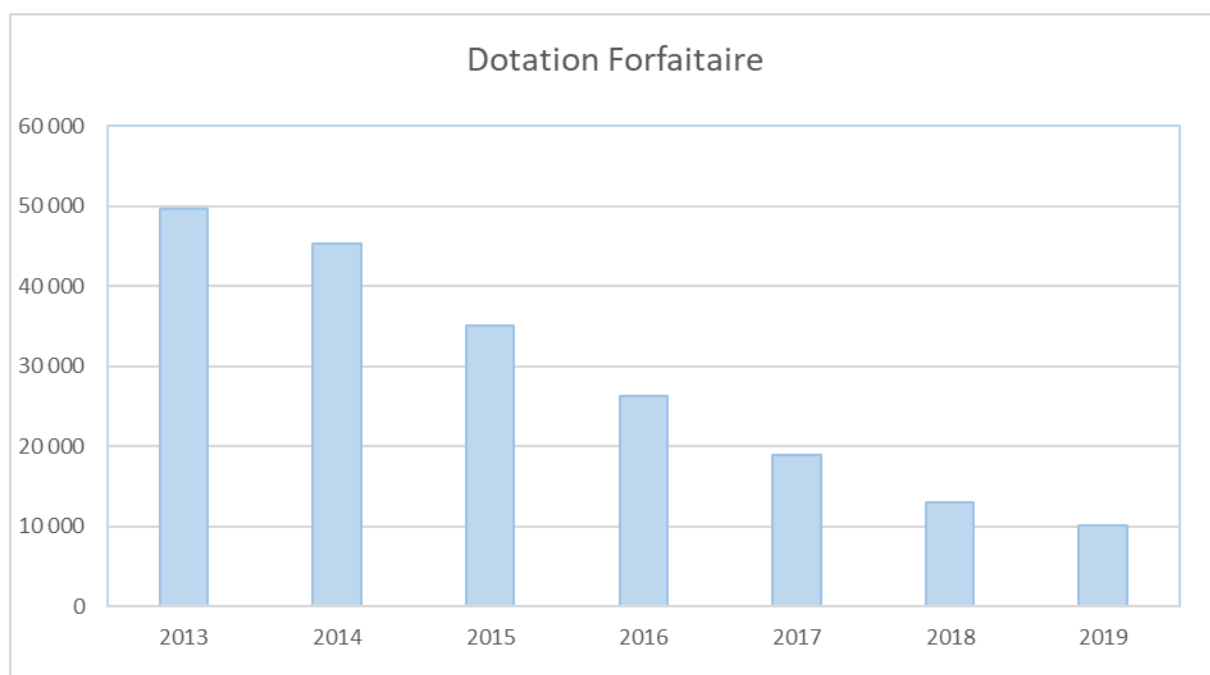
- une part proportionnelle au nombre d'habitants
- une part proportionnelle à la surface de la commune
- une dotation destinée à compenser les pertes liées à la réforme de la taxe professionnelle

La **dotation variable de péréquation** pour les commune est principalement composée de :

- dotation nationale de péréquation attribuée en fonction de la « richesse fiscale » de la commune et de la pression fiscale.
- dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale destinée aux communes les plus défavorisées
- dotation de solidarité rurale attribuée aux petites communes rurales ayant un faible potentiel financier
- dotation d'intercommunalité

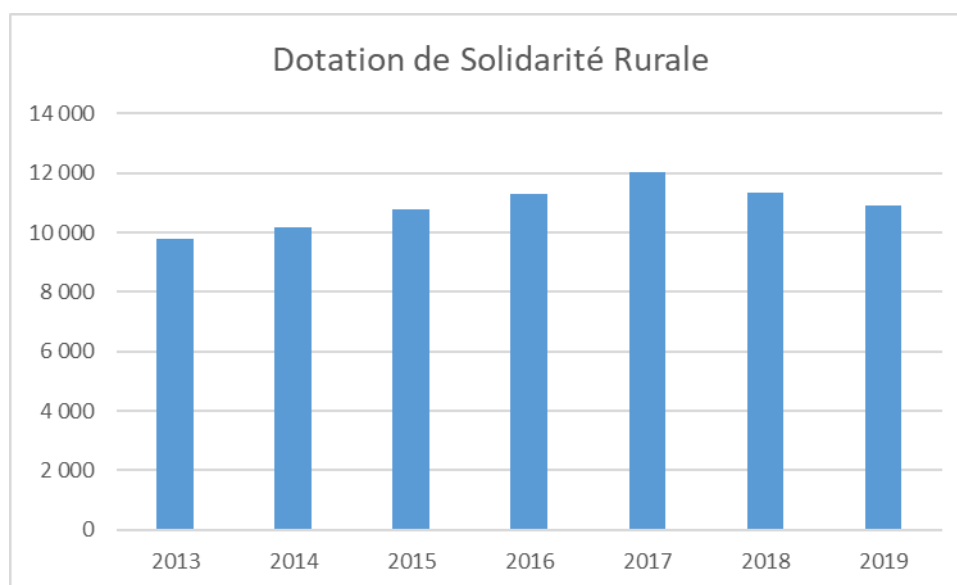
➤ La Dotation Forfaitaire

Année	Dotation perçue	Différentiel en euros	% de perte	Dont contribution de la commune au redressement des finances publiques
2013	49 529 €	-	-	-
2014	45 216 €	- 4 313 €	- 8,71 %	3 208 €
2015	35 056 €	- 10 160 €	- 22,47 %	8 847 €
2016	26 237 €	- 8 819 €	- 25,16 %	7 898 €
2017	18 929 €	- 7 308 €	- 27,85 %	4 324 €
2018	12 935 €	- 5 994 €	- 31,67 %	
Année	Prévisionnel à percevoir	Différentiel en euros	% de perte	
2019	10 144 €	- 2 791 €	- 27,51 %	<i>Elément à venir</i>



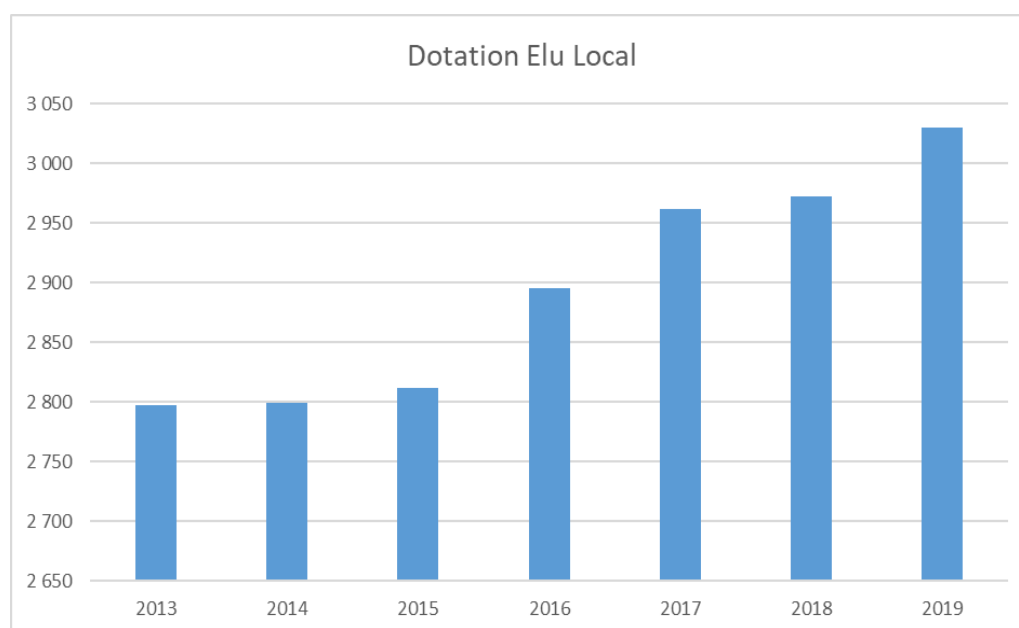
➤ La Dotation de Solidarité Rurale

Année	Dotation perçue	Différentiel en euros	% évolution
2013	9 779 €	-	-
2014	10 191 €	+ 412 €	+ 4,21 %
2015	10 780 €	+ 589 €	+ 5,78 %
2016	11 305 €	+ 525 €	+ 4,87 %
2017	12 029 €	+ 724 €	+ 6,40 %
2018	11 340 €	- 689 €	- 5,73 %
Année	Prévisionnel à percevoir	Différentiel en euros	% évolution
2019	10 923 €	- 417 €	- 3,68 %



➤ La Dotation Elu Local

Année	Dotation perçue	Différentiel en euros	% évolution
2013	2 797 €	-	-
2014	2 799 €	+ 2 €	+ 0,07 %
2015	2 812 €	+ 13 €	+ 0,46 %
2016	2 895 €	+ 83 €	+ 2,95 %
2017	2 962 €	+ 67 €	+ 2,31 %
2018	2 972 €	+ 10 €	+ 0,34 %
Année	Prévisionnel à percevoir	Différentiel en euros	% évolution
2019	3 030	+ 58 €	+ 1,95 %



6/ BUDGET PRIMITIF 2019

Nous avons terminé l'année 2018 avec un **excédent de fonctionnement de 79 136,34 €** qu'il convient de reporter en 2019.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	RECETTES	Reçu 2018 (en €)	BP 2019 (en €)	% BP 2019 / Reçu 2018
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE et VENTES DIVERSES	12 995,30	37 875,00	+ 191,45 %
73	IMPOTS ET TAXES	332 060,40	345 821,00	+ 4,14 %
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	60 361,00	55 997,00	- 7,23 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 022,79	16 850,00	+ 40,15 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	17 773,17	4 400,00	- 75,24 %
013	ATTENUATION DE CHARGES	9 509,79	4 100,00	- 56,87 %
	RECETTES REELLES	444 722,45	465 043,00	+ 4,57 %
77 et 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE	22 773,17	11 400,00	- 49,94 %
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	89 047,00	79 136,34	- 11,13 %
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	538 769,45	551 179,34	+ 2,30 %

Chapitre 70 = produits des services et du domaine : + 191,45 %

Ce chapitre est en hausse en 2019, dû à la vente de la parcelle cadastrée AC169 à destination de maison d'habitation (*maison individuelle hors Lotissement*)

Chapitre 73 = impôts et taxes : + 4,14 %

Ce chapitre représente une hausse de 13 760,60 € en 2019 par rapport à 2018

Chapitre 74 = dotations et participations : - 7,23 %

Ce chapitre représente une baisse de 4 364 € en 2019 par rapport à 2018

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : + 40,15 %

Ce chapitre représente une hausse de 4 827,21 € en 2019 par rapport à 2018

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux locations des logements communaux et les services de cantine et de garderie

Chapitre 013 = atténuations de charges : - 56,87 %

Ce chapitre enregistre une baisse de 5 409,79 € en 2019 par rapport à 2018

Ce chapitre enregistre :

- les aides de l'Etat pour les contrats de travail CAE – CUI - PEC
- les remboursements de l'assurance du personnel pour les accidents de travail, les arrêts maladie, les congés maternité et paternité

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	Mandaté 2018 en euros	BP 2019 en euros	% BP 2019 / Mandaté 2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	132 464,77	153 630,00	+ 15,98 %
60	Achats non stockés et prestations de services	53 400,03	67 450,00	+ 26,31 %
61	Services extérieurs	51 601,97	63 700,00	+ 23,44 %
62	Autres services extérieurs	25 790,77	20 780,00	- 19,43 %
635, 637	Impôts, taxes et versements assimilés	1 672,00	1 700,00	+ 1,67 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	238 980,85	242 550,00	+ 1,49 %
6216, 6218	Personnel extérieur au service	1 533,00	1 600,00	+ 4,37 %
64	Charges de personnel	233 448,16	237 050,00	+ 1,54 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	69 916,58	69 788,10	- 0,18 %
66	CHARGES FINANCIERES	4 267,98	3 922,44	- 8,10 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Sans les cessions)	2 974,82	3 000,00	+ 0,85 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 525,00	3 550,00	+ 0,71 %
	DEPENSES REELLES	459 633,11	476 440,54	+ 3,66 %
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	7 503,11	7 503,11	-
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	60 000,00	-
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	459 633,11	543 943,65	+ 18,34 %

Chapitre 011 = charges à caractère général : + 15,98 %

- Chapitre 60 = + 26,31 %

- prise en compte de l'augmentation des carburants, de l'électricité, des contrats d'assurances, etc.

- Chapitre 61 = + 23,44 %

- réparations et entretiens divers sur le territoire de la commune

- Chapitre 62 = - 19,43 %

- prise en compte des frais d'animaux errants, participation aux frais scolaires pour une école spécialisée, etc.

- Chapitre 635 et 637 = + 1,67 %

- prise en compte des éventuelles augmentations de la taxe foncière due par la commune

Chapitre 012 = charges de personnel : + 1,49 %

- Articles 6216 et 6218 = + 4,37 %

- prise en compte de l'intervenant pour les temps d'activités périscolaires

- Chapitres 631,633 et 64 = + 1,54 %

Ces articles enregistrent exclusivement les dépenses relatives au personnel communal :

- prise en compte des éventuelles augmentations des cotisations au CNFPT, Centre de Gestion, assurance statutaire, etc.
- Contrats de travail de droit privé et de droit public

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : - 0,18 %

Ce chapitre enregistre les dépenses suivantes :

- Indemnités des Elus
- Subventions aux associations
- Centre Social
- Admissions en non-valeur

Chapitre 66 = Charges financières : - 8,10 %

Ce chapitre enregistre les intérêts des emprunts. Deux emprunts souscrits, en 2008 et 2015, se sont soldés en 2018.

Chapitre 67 = Charges exceptionnelles : + 0,85 %

3 000 € est alloué à l'article 6713 : Secours et dots, suite à la suppression du budget CCAS au 31 décembre 2015

Chapitre 014 = Atténuation de produits : + 0,71 %

Ce chapitre concerne le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	RECETTES	Reçu 2018 en euros	BP 2019 en euros	% BP 2019 / Reçu 2018
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	60 000,00	-
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	4 000,00	-
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	10 000,00	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	-
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		220 340,71	184 285,69	- 16,36 %

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	Mandaté 2018 en euros	BP 2019 en euros	% BP 2019 / Mandaté 2018
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	39 269,38	23 874,40	- 39,20 %
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 440,00	12 000,00	+ 733,33 %
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	7 503,11	7 503,11	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 345,64	108 331,00	+ 68,36 %
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		117 558,13	184 022,51	+ 56,54 %

6.1/ BUDGET PRIMITIF 2019

BUDGET PRINCIPAL	
FONCTIONNEMENT	
Recettes	551 179,34 €
Dépenses	543 943,65 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	184 285,69 €
Dépenses	184 022,51 €

Excédent de fonctionnement reporté en 2019 : 79 136,34 €

Excédent d'investissement reporté en 2019 : 102 782,58 €

Conclusion

Les économies de fonctionnement de l'année 2018, complétées de la fiscalité directe réajustée, ont permis à la commune de dégager une capacité d'investissement supérieure à celle prévue initialement.

Il convient toutefois de considérer l'impact toujours sensible de la baisse des dotations de l'Etat enregistrées depuis 2013. Ces dernières sont passées de 49 529 € à 10 144 €.

Le Conseil Municipal a pris toute considération de cette variable, afin de poursuivre une gestion très serrée du budget de fonctionnement.

Compte tenu des précédents paramètres, le tableau de marche des investissements communaux mis en place en début de mandature peut être maintenu.